



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

rémunérations

Question écrite n° 40587

Texte de la question

M. Jacques Bompard attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget, sur les écarts de salaires pratiqués par l'État envers ses fonctionnaires. Ces écarts sont de 1 à 25. Le Président de la République avait promis, dans ses engagements de campagne, d'établir un plafond avec un multiplicateur maximal de 20. Il lui demande s'il compte tenir cette promesse.

Texte de la réponse

Cet engagement est respecté. En 2013, parmi les agents civils rémunérés directement par l'État, aucun n'a perçu une rémunération brute plus de 20 fois supérieure au SMIC brut, à l'exception de quelques agents affectés à l'étranger dans des pays présentant des profils de risque exceptionnels.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Bompard](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40587

Rubrique : Fonctionnaires et agents publics

Ministère interrogé : Budget

Ministère attributaire : Décentralisation et fonction publique

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [22 octobre 2013](#), page 10953

Réponse publiée au JO le : [22 juillet 2014](#), page 6202